



CHARTRE CORTÈGE PONT-LA-VILLE

TABLE DES MATIÈRES

✿ 1. Informations générales	2
✿ 2. Dimensions et sécurité des chars	2
✿ 3. Déroulement avant le cortège	3
✿ 4. Durant le cortège	3
✿ 5. Fin du cortège	4
✿ 6. Divers	4
✿ 7 Signature de la charte	5

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ✿ Le cortège se déroule officiellement le 4 juillet 2026 de 8 h 30 à 11 h 30 sur une longueur de 1.5 km.
- ✿ Le tracé original du cortège sera fermé à la circulation et entièrement dédié au cortège.
- ✿ L'arrivée des chars se fait obligatoirement par le village de la Roche. Au croisement de la Croix Blanche, Route de Fribourg 1, prendre la direction de Pont-la-Ville sur la Route du Barrage puis s'engager sur la route de la Gruyère.
- ✿ L'enclonement débute au croisement de la Route de la Gruyère et En Malamolière, il se termine approximativement au croisement de la Route de la Gruyère et Sur Momont.
- ✿ Le cortège débute au croisement de la Route de la Gruyère et de l'Impasse de Thusy. Il monte la Route du Village pour se diriger sur la Route de Treyvaux. Devant la laiterie, le cortège prend la direction de la Route des Charrières. Il traverse la place de fête et se termine sur la Route du Fossard. La fin officielle sera marquée, elle se trouve juste après la maison de couleur rose en Route du Fossard 17.

2. DIMENSIONS ET SÉCURITÉ DES CHARS

- ✿ Les dimensions des chars sont ordonnées par l'OCN. Il n'est pas autorisé de dépasser ces normes légales pour participer au cortège. Certains endroits du parcours, dont une arche, n'offrent pas la possibilité d'avoir une prolongation, autant en hauteur qu'en largeur.
 - Hauteur maximale: 4 m
 - Largeur maximale: 2.55 m
 - Longueur maximale: 12 m (ou du train routier à 18.75 m)
- ✿ Le véhicule tractant le char doit être expertisé par les instances cantonales, munis de leur plaque d'immatriculation et de leur carte grise. Comme le cortège se déroule en partie en montée, il est important de penser aux démarrages, à l'équilibre plus difficile, etc. La pente maximale mesurée est de **14 %**. Merci de contrôler les freins des chars et véhicules avant le jour du cortège afin d'éviter tout problème. **Une cale est obligatoire.**
- ✿ Les chars doivent être munis **d'un extincteur.**
- ✿ Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent utiliser la voie publique qu'à condition d'être remorqués et équipés de feux et de clignotants.

3. DÉROULEMENT AVANT LE CORTÈGE

- ✿ Les chars et groupes se mettront à la suite les uns des autres, dans l'ordre d'arrivée. La route fermera à 6 heures le samedi matin. Les chars qui arriveront avant ne pourront pas s'encolonner sur la route.
- ✿ Chaque chauffeur **remet au responsable du cortège** la charte de bonne conduite qu'il aura signée (préalablement co-signée par son président).
- ✿ Les chauffeurs doivent être en possession d'un permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule ainsi que du permis de circulation. Les deux documents seront contrôlés.
- ✿ Un test d'alcoolémie du chauffeur sera effectué (0‰ exigé). Tout chauffeur ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0 ‰ sera interdit de conduire. Le char est donc immobilisé et mis sur le côté tant qu'il n'y a pas de chauffeur apte à la conduite.
- ✿ Les participants au cortège doivent parquer leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied (compter environ 40 min de marche depuis la place de fête). Merci de prendre vos avances afin de respecter le timing prévu pour l'événement.
- ✿ Durant l'encolonnement, les jurys des chars et des costumes viendront inspecter de près le travail réalisé par les jeunes.
- ✿ Chaque jeune s'arrêtera pour prendre le panneau de son village au début de l'encolonnement, au croisement du quartier «Sur Momont». La commission se chargera de faire la distribution.

4. DURANT LE CORTÈGE

- ✿ Chaque société est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci. Le comité d'organisation ainsi que la société de jeunesse de Pont-la-Ville déclinent toute responsabilité en cas d'incident.
- ✿ La consommation d'alcool n'est pas autorisée durant le cortège. Le jury se réserve le droit de disqualifier la jeune qui ne respecte pas ce point.
- ✿ Les jeunes ne sont pas autorisés à monter sur le char durant toute la durée du cortège. Nous pourrions accorder une exception si une demande écrite, soumise en amont a été validée par la commission du cortège (celle-ci doit être motivée avec des arguments et rendue au plus tard le 1^{er} juin 2026).
- ✿ Les seuls projectiles autorisés sont l'eau et la fumée. Les jets de projectiles tels que paille, sciure, sagex, verre, farine, papier ou autres éléments du même genre sont interdits. Une attitude irréprochable sera attendue envers les personnes de l'organisation ainsi que le public. En cas d'irrespect, une lourde sanction sera appliquée.
- ✿ Les jurys, positionnés sur le tracé du cortège évalueront une nouvelle fois les réalisations de chaque jeune.

5. FIN DU CORTÈGE

- ✿ Les membres de la jeunesse sont tenus de défiler jusqu'à la fin du cortège. Dans le cas contraire, des pénalités peuvent être attribuées.
- ✿ Une fois passé la zone de «dépôt», le char avance un maximum afin d'organiser sa possible «remise» aux normes et le déchargement. Des responsables seront là pour dynamiser la sortie.
- ✿ Le conducteur prend immédiatement la route pour ramener le char dans son village.
- ✿ La route d'évacuation se fait en direction de Treyvaux. La Route de Treyvaux ainsi que la Route de Pont-la-Ville seront fermées à la circulation en sens inverse pour toute la durée de l'évacuation. Au croisement de la Route du Barrage à Treyvaux, la circulation redevient ordinaire. A partir de cet endroit chaque chauffeur est libre de prendre la direction voulue.
- ✿ Les membres de la jeunesse rejoignent la place de fête par un accès indiqué.

6. DIVERS

- ✿ Quatre points de vente boissons seront disposés le long du cortège, un point mobile est également organisé.
- ✿ Un service sanitaire sera disposé à la voirie du village, en dessous du restaurant «La Véranda».
- ✿ Des toilettes seront accessibles à certains endroits du cortège.
- ✿ Des poubelles seront disposées tout au long du tracé.

En cas de non-respect des directives sécuritaires et de la charte imposée, la totalité de la jeunesse et son char peuvent être exclus du cortège en tout temps.

7. SIGNATURE DE LA CHARTE

Je soussigné(e) avoir pris connaissance de la charte et informé ma jeunesse concernant les différents points nommés dans ce document. Je suis une personne de confiance, responsable et apte à la conduite. Je souhaite que ce cortège soit merveilleux

Nom et prénom du président(-e):

Signature:

Nom et prénom du chauffeur(-euse):

Signature:

N° de téléphone du chauffeur(-euse):